



DÉCLARATION

16^e Assemblée plénière de ParlAmericas Accélérer la progression de l'Agenda 2030 : Des bonnes pratiques pour l'action parlementaire 30 octobre - 1^{er} novembre 2019 | Asunción, Paraguay

Nous, parlementaires représentant 21 pays d'Amérique et des Caraïbes, nous sommes réunis à Asunción, au Paraguay, du 30 octobre au 1^{er} novembre 2019 à l'occasion de la 16^e Assemblée plénière de ParlAmericas dont le thème général était *Accélérer la progression de l'Agenda 2030 : Des bonnes pratiques pour l'action parlementaire.*

Durant cette Assemblée plénière, nous avons échangé des expériences, des connaissances et des bonnes pratiques parlementaires significatives, et nous avons discuté de nos difficultés et avancées régionales dans la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). Les sessions de travail de cette assemblée nous ont permis de rencontrer des spécialistes internationaux et des représentants de la société civile pour dialoguer et explorer des actions collaboratives, ainsi que pour revisiter les engagements et les efforts de mise en œuvre des ODD signalés lors de la 13^e Assemblée plénière de ParlAmericas : *Renforcer les parlements et construire des sociétés résilientes pour atteindre les Objectifs de développement durable*, qui a eu lieu dans la ville de Mexico en 2016.

Compte tenu de tout cela et,

En reconnaissant:

Que les conventions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, exprimées dans les 17 Objectifs de développement durable, sont de la plus haute importance pour le bien-être économique, social et environnemental des individus et des communautés;

Les objectifs de développement durable constituent un appel pressant à l'action de tous les pays, reconnaissant que les principes d'inclusion et de ne laisser personne de côté doivent aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités, stimulent la croissance économique, tout en continuant la lutte contre le changement climatique.

Que notre région a avancé dans la réalisation des ODD et dédié des financements pour promouvoir cet agenda, mais que davantage d'actions sont toutefois nécessaires pour garantir un monde inclusif, équitable et durable offrant un avenir résilient aux générations futures;

Que la déclaration sur le Renforcement institutionnel pour un développement durable des Amériques de 2016, signée à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, et la Déclaration d'Hanoi de l'Union interparlementaire intitulée « Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action » ont établi un cadre de référence pour orienter les efforts de mise en œuvre des ODD;

Que les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour soutenir la réalisation de l'Agenda 2030 et surveiller les politiques et programmes gouvernementaux promouvant la mise en œuvre des ODD;





Que la nature multidimensionnelle du développement durable et la réalisation efficiente des ODD nécessitent de renforcer les parlements au niveau institutionnel de sorte qu'ils soient plus efficaces, responsables et transparents, et qu'ils promeuvent les normes les plus élevées en matière d'éthique et de probité;

Que les 17 ODD sont interconnectés et indivisibles, ce qui nécessite de développer des solutions globales aux difficultés multidimensionnelles rencontrées dans la réalisation du développement durable;

Que les parlementaires peuvent appuyer l'Agenda 2030 de manière effective et promouvoir ses principes fondamentaux d'universalité, d'intégration, et de ne laisser personne pour compte, afin de bâtir un monde inclusif, équitable, durable et offrant un avenir résilient aux générations futures;

Que la réalisation effective de l'Agenda 2030 nécessitera une plus grande collaboration entre les parlements, les gouvernements locaux et nationaux, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs, en particulier avec les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés tels que les jeunes, les personnes vivant en situation de pauvreté, les personnes ayant des handicaps, les peuples autochtones, les personnes de descendance africaine, les personnes réfugiées et déplacées, ainsi que les migrants.

Qu'il est nécessaire de renforcer les institutions chargées de collecter, traiter, analyser et diffuser des données statistiques ventilées, conformément aux principes de transparence et d'inclusion, pour appuyer le suivi et l'évaluation de la progression vers les ODD et pour permettre une prise de décision législative fondée sur des faits;

Nous nous engageons à :

- 1. Promouvoir de manière effective l'Agenda 2030 et la mise en œuvre de tous les ODD à travers l'exercice de nos fonctions d'élaboration des lois, de contrôle, d'affectation budgétaire et de représentation, ainsi que dans les processus parlementaires internes;
- 2. Sensibiliser au fait que l'égalité des genres est nécessaire pour atteindre chacun des 17 ODD, garantissant que l'égalité des genres soit intégrée dans tous les aspects de notre travail et que les femmes jouent un rôle important dans les processus décisionnels du développement durable;
- 3. Adopter des solutions innovantes et ambitieuses pour mettre en œuvre l'ODD 13 et l'Accord de Paris visant à limiter la hausse de la température moyenne à moins de 2 ºC, évitant ainsi les impacts négatifs du changement climatique sur le développement durable de nos sociétés et sur l'environnement et l'économie de nos pays;
- 4. Faciliter la participation significative de tous les segments de la population dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris les femmes et les groupes traditionnellement marginalisés tels que les jeunes, les personnes vivant en situation de pauvreté, les personnes ayant des handicaps, les peuples autochtones, les personnes de descendance africaine, les personnes réfugiées et déplacées, ainsi que les migrants;





- 5. Examiner les ressources attribuées à la réalisation des ODD, y compris les fonds de développement internationaux, pour nous assurer qu'elles produisent des résultats durables et significatifs, mesurés grâce à l'adaptation nationale des indicateurs des ODD;
- Promouvoir la dissémination des mesures parlementaires pour faire avancer les ODD dans les revues nationales volontaires remises au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations unies (FPHN);
- 7. Renforcer les mécanismes existants et en créer de nouveaux pour améliorer la participation citoyenne dans le processus décisionnel en matière de mise en œuvre des ODD, et garantir que les personnes les plus touchées par les pratiques sociales, environnementales et économiques non durables actuelles puissent exprimer leurs besoins et contribuer à élaborer des solutions;
- 8. Encourager la collaboration et la création de partenariats entre parties prenantes pour promouvoir l'Agenda 2030, comme prévu dans l'ODD 17, en reconnaissant que la complexité et l'interconnexion des ODD requièrent différentes approches mais aussi une action unifiée de tous les niveaux du gouvernement, des parlements, de la société civile, des secteurs universitaire et privé, et des médias, tenant compte des opinions d'individus de différents âges, milieux et identités de genre;
- 9. Promouvoir une transition juste vers la réalisation de ces objectifs ambitieux et encourager la réduction des inégalités dans nos sociétés afin de continuer à promouvoir le respect des principes fondamentaux sur lesquels repose le Programme 2030.
- 10. Coopérer indépendamment des partis pour trouver un consensus sur des mesures permettant au parlement de mieux s'impliquer dans la mise en œuvre des ODD et pour sensibiliser les parlementaires aux besoins les plus urgents;
- 11. Prendre des mesures concrètes pour renforcer la collaboration avec les gouvernements nationaux et locaux, et avec des institutions de contrôle, pour contribuer à l'élaboration, à l'adoption et au suivi de cadres et plans nationaux visant la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2030;
- 12. Promouvoir l'élaboration d'indicateurs nationaux des ODD lorsqu'ils n'existent pas encore au niveau international, et souligner l'importance des données ouvertes et accessibles, ventilées par genre et autres facteurs sociaux, afin de comparer la progression à ces indicateurs;
- 13. Promouvoir l'ouverture et la transparence quant aux actions parlementaires mises en place pour promouvoir l'Agenda 2030, à leurs impacts, et au budget et aux ressources financières qui leur sont affectées, contribuant à bâtir des institutions publiques plus inclusives et responsables;
- 14. Continuer à renforcer la capacité de nos parlements à garantir la création de cadres, mécanismes, processus et plans stratégiques pour l'Agenda 2030 et ses objectifs, et que ces derniers appuient efficacement la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD;
- 15. Soutenir et contribuer aux efforts de ParlAmericas pour renforcer le dialogue interparlementaire et la coopération multipartite, et l'échange de bonnes pratiques législatives en matière de promotion des ODD au sein des parlements nationaux.





Signée à Asunción, Paraguay, le 1er novembre 2019